

## Certification Zewo

Vous êtes intéressé(e) par le label de qualité Zewo? Le label de qualité Zewo distingue des organisations à but non lucratif d'utilité publique qui sont fiables, utilisent les dons qu'elles reçoivent conformément au but, de manière économique et efficace et informent avec transparence. Il sert de référence aux donatrices et donateurs, bailleurs de fonds institutionnels et pouvoirs publics. Afin de porter le label de qualité, les organisations doivent faire contrôler avec succès leur respect des normes Zewo. Elles assurent un haut niveau de qualité dans le secteur d'utilité publique et contribuent à ce que la confiance dans le secteur et la grande volonté de donner soient préservées.

# Comment parvenir au label de qualité Zewo



## 1 Remplir les préalables de base

Afin que vous puissiez déposer une demande de label de qualité Zewo, votre organisation doit satisfaire à certains préalables de base. Ce n'est qu'alors que nous pouvons vérifier si votre organisation respecte les 21 normes Zewo et lui conférer le label de qualité. Les préalables incluent:

- Exercice d'une **activité d'utilité publique** (tâches sociales, humanitaires ou socioculturelles ou protection de l'environnement, des espèces ou des animaux)
- **Exonération d'impôts** actuelle
- **Siège en Suisse**
- **Attestation d'activité de 2 ans**
- Comptes annuels révisés selon «**Swiss GAAP RPC 21**»

## 2 S'informer et choisir la procédure

Si vous satisfaites à tous les préalables de base, nous vous recommandons d'étudier avec attention les **21 normes Zewo**. Elles contiennent toutes les exigences posées aux organisations. **Dans le règlement relatif au label de qualité Zewo**, vous trouverez d'autres dispositions relatives au label de qualité Zewo. Vous trouverez ces documents sur [www.zewo.ch](http://www.zewo.ch) ou vous pourrez les demander au secrétariat de la Zewo. Ces documents sont obligatoires pour l'examen.

Ensuite, vous pouvez solliciter une **estimation sans engagement** de la Zewo. Profitez de cette possibilité, en particulier si vous n'êtes pas sûr que votre organisation satisfasse aux exigences des 21 normes Zewo. A l'aide de documents de base et d'un entretien individuel, la Zewo évalue sans engagement si votre organisation s'écarte des normes sur des aspects importants. Cette estimation vous permet d'évaluer si votre organisation peut passer l'examen avec succès. Vous identifiez suffisamment tôt les changements prévisibles sur des questions importantes et savez comment vous préparer au mieux pour réussir l'examen. Si vous avez reçu l'estimation de la Zewo, vous pouvez demander l'examen complet dans un délai de 12 mois. Si vous désirez une **estimation sans engagement**, passez **à l'étape 3**.

Si vous êtes convaincu que votre organisation respecte les 21 normes Zewo, vous pouvez également déposer **directement** la demande d'un **examen complet**. La Zewo décide soit d'ouvrir la procédure d'examen à l'aide des documents déposés, soit de procéder d'abord à une estimation. Pour une **demande directe**, reportez-vous **à l'étape 4**.

### APERÇU DE TOUS LES AVANTAGES

Les organisations titulaires du label de qualité peuvent profiter des prestations suivantes:

- Renforcement de la confiance dans le secteur d'utilité publique et dans l'organisation
- Notoriété et protection du label de qualité Zewo
- Inscription à la base de données des organisations certifiées avec recherche en ligne sur [www.zewo.ch](http://www.zewo.ch)
- Informations régulières au sujet des thèmes actuels relatifs à la Zewo et à ses normes
- Accès à tarif réduit aux manifestations de la Zewo
- Achat d'études de la Zewo et de publications à prix réduit
- Recommandations et conseils gratuits ainsi qu'outils précieux
- Accès à des offres de/avec des tiers aux conditions publiées sur [www.zewo.ch](http://www.zewo.ch)
- Possibilité de publicité exclusive dans le supplément dons
- Accès à la plateforme de dons letshelp.ch
- Vous trouverez plus de détails sur chaque avantage en particulier et d'autres offres actuelles sur [www.zewo.ch/npo-service](http://www.zewo.ch/npo-service).

3

## Demander une estimation

Pour une première estimation visant à déterminer si votre organisation s'écarte des normes sur des aspects importants, contactez-nous ou téléchargez le formulaire de demande sur zewo.ch. Ensemble, nous nous entretiendrons de l'étendue de l'estimation: soit nous procéderons à une estimation standard, soit nous nous concentrerons sur des problématiques spécifiques pour lesquelles vous désirez clarifier un écart possible de votre organisation par rapport aux normes.

Pour l'estimation, déposez tout simplement les documents de base suivants de votre organisation:

- Statuts/acte de fondation
- Exonération d'impôts
- Rapport annuel
- Comptes annuels selon Swiss GAAP RPC 21 avec rapport de l'organe de révision

Nous examinerons les documents déposés et vous convierons à un **entretien individuel** au secrétariat de la Zewo. Nous clarifierons avec vous les questions ou incertitudes encore en suspens et discuterons des **écarts déjà identifiables** par rapport aux normes Zewo, ainsi que des ajustements nécessaires. Une fois que vous aurez reçu par écrit l'estimation sans engagement, vous pourrez demander l'examen complet dans un délai de 12 mois.

### DURÉE ET COÛTS

Le coup de l'estimation sans engagement s'élève à un forfait de 500 CHF (hors TVA).

Après le dépôt des documents, nous vous convions, généralement dans un délai de 30 jours, à un entretien au secrétariat de la Zewo.

4

## Déposer une demande complète

Si vous êtes d'avis que votre organisation répond aux exigences de la Zewo ou si vous désirez poursuivre la procédure de certification suite à l'estimation sans engagement, vous pouvez nous demander le **questionnaire** pour l'examen complet ou le télécharger sur zewo.ch. Votre demande est considérée comme déposée après la réception du questionnaire entièrement complété et dûment signé, ainsi que de tous les documents demandés.

Nous vérifions alors si vous satisfaites pleinement à l'ensemble des **21 normes Zewo**. Lors d'un **entretien personnel**, nous clarifions ensemble les points en suspens et écarts identifiables par rapport aux normes Zewo. Nous consignons le résultat de l'examen dans un **rapport d'examen** écrit. Celui-ci expose ce à quoi votre organisation doit éventuellement satisfaire, et jusqu'à quand, afin de respecter totalement les normes Zewo. Vous avez la possibilité de prendre position sur ce sujet. Ensuite, nous rédigeons la **demande adressée au conseil de fondation de la Zewo**. Si toutes les conditions essentielles sont mises en œuvre, nous déposons la demande d'octroi du label de qualité. Si des conditions importantes ne sont pas remplies, nous sommes malheureusement contraints de déposer une demande de non-attribution.

### DURÉE ET COÛTS

L'expérience a montré qu'entre le dépôt direct de la demande et la décision du Conseil de fondation, il fallait compter de 6 à 12 mois. Après une estimation, de 3 à 9 mois à partir de la demande d'examen.

Les coûts de la certification se basent sur le temps consacré (CHF 150 par heure) et s'établissent, selon l'expérience, à environ CHF 5000 lors du premier examen. Lors de l'ouverture de la procédure, vous recevez une facture d'acompte (CHF 2500 sans estimation, CHF 1500 avec estimation), le rapport d'examen écrit s'accompagne d'une facture intermédiaire. Une fois la certification terminée, vous recevez la facture finale.

5

## Octroi du label de qualité

Le Conseil de fondation de la Zewo décide, sur demande du secrétariat, d'accepter ou de rejeter une demande. Nous vous communiquons la décision par écrit. Elle peut être assortie de:

- **Condition:** en cas de défauts mineurs rapides à corriger, le Conseil de fondation peut donner un avis favorable à la demande, sous réserve que les conditions préalables soient remplies. Vous devez les mettre en œuvre dans des délais déterminés afin que le droit de porter le label de qualité Zewo soit maintenu.
- **Recommandations:** la décision peut contenir des suggestions d'améliorations souhaitables.

Le droit de porter le label de qualité Zewo est normalement limité à **cinq ans**. Dans des cas exceptionnels, le Conseil de fondation peut également fixer une autre durée de validité. En cas de non-attribution du label de qualité, l'organisation peut demander un nouvel examen au plus tôt deux ans après la décision du Conseil de fondation.

6

## Contrôles réguliers

Après la certification, votre organisation doit faire régulièrement vérifier son respect des exigences. Ainsi, les donatrices et donateurs savent que votre organisation respecte les normes Zewo. Les contrôles réguliers incluent:

- **Contrôles annuels:** votre organisation nous remet le rapport annuel et les comptes annuels révisés accompagnés du rapport de l'organe de révision pour consultation. La Zewo peut à tout moment exiger un droit de regard dans d'autres documents.
- **Recertifications:** tous les cinq ans, votre organisation passe un nouvel examen. Seul quiconque continue à remplir les exigences des 21 normes Zewo peut détenir le label de qualité Zewo pendant cinq années supplémentaires. En cas d'écarts, le droit de porter le label de qualité est attribué à des conditions qui doivent être remplies dans un délai fixé. Dans des cas particuliers, la Zewo peut privilégier une recertification.
- **Contrôle des conditions:** nous contrôlons si vous avez rempli d'éventuelles conditions posées lors des recertifications dans le délai fixé.

Si nous constatons que vous n'avez pas satisfait aux conditions dans les délais, que vous avez contrevenu de façon répétée et grave aux normes Zewo ou que vous n'honorez pas, ou pas totalement, les obligations de collaboration en dépit d'une sommation répétée, nous entamons les démarches de **retrait du label de qualité**.

### FRAIS ANNUELS

Les frais annuels sont au min. de CHF 500 et au max. de CHF 13 000 (excl. TVA) et se composent d'un montant de base de CHF 250 et d'une taxe sur le chiffre d'affaires de 0,333 % des recettes totales.

Pour les foyers, écoles et ateliers, une taxe sur le chiffre d'affaires réduite de 0,143 % des recettes totales s'applique.

Pour les sections juridiquement autonomes, régionales ou thématiques d'un réseau national (organisations subordonnées) titulaires du label de qualité Zewo, un forfait annuel de CHF 300 par section est facturé.

### DEVOIRS S'APPLIQUANT AUX TITULAIRES DU LABEL DE QUALITÉ

Vous vous engagez vis-à-vis de la Zewo à respecter durablement les normes Zewo.

De plus, vous avez une obligation de collaboration. Vous nous communiquez les modifications majeures (modifications des statuts, changement de nom, fusion, externalisation de tâches, etc.), nous octroyez, en cas d'événements particuliers, un droit de regard des documents afférents et fournissez des renseignements.

Lors des recertifications, vous nous transmettez les informations vérifiables nécessaires.

Vous devez utiliser le label de qualité Zewo de façon bien visible sur toutes les publications, afin de contribuer au renforcement du label de qualité Zewo.



## Questions fréquentes

### Pouvons-nous retirer notre organisation d'un examen en cours?

Vous avez, à tout moment, la possibilité de mettre un terme à la procédure et de retirer la demande de votre organisation. Les frais occasionnés jusqu'alors vous sont facturés.

### Quels sont les avantages et inconvénients d'une estimation sans engagement?

#### Avantages

Les incertitudes et questions en suspens peuvent être clarifiées lors de l'estimation sans engagement. De plus, vous êtes informé, avant l'examen exhaustif, si vous devez procéder à des ajustements majeurs. Vous pouvez déjà régler ces points avant l'examen. Nous faisons la connaissance de votre organisation et pouvons mettre à profit cette connaissance pour l'examen complet. L'estimation sans engagement permet de gagner du temps et de réduire les coûts lors de l'examen complet. De plus, le risque de ne pas réussir l'examen diminue.

#### Inconvénients

L'estimation est sans engagement. Quelques points essentiels et fondamentaux des 21 normes Zewo sont abordés pour autant qu'ils puissent être évalués à partir des documents de base soumis. Le rapport écrit de l'estimation sans engagement ne contient pas d'évaluation relative aux normes complètes et ne garantit pas que votre organisation réussira l'examen complet. La Zewo se réserve le droit d'examiner et, le cas échéant, de réévaluer tous les points des normes lors de l'examen complet.

### Quels sont les avantages et inconvénients d'une demande d'examen complet?

#### Avantages

Lorsque votre organisation satisfait à l'ensemble des exigences de la Zewo, vous gagnez du temps lors de la procédure directe étant donné que vous n'avez pas à attendre le résultat de l'estimation sans engagement.

#### Inconvénients

Le risque que votre organisation ne réussisse pas l'examen est plus grand étant donné que les défauts majeurs ne pourront peut-être pas être corrigés suffisamment tôt. En cas de non-attribution du label de qualité, votre organisation peut demander un nouvel examen au plus tôt deux ans après la décision du Conseil de fondation.

### Pourquoi l'estimation sans engagement n'est-elle valable que 12 mois?

L'estimation sans engagement se fonde sur le rapport annuel actuel et les derniers comptes annuels de votre organisation. Au terme de 12 mois, les nouveaux documents doivent être déposés. De plus, une organisation évolue au fil du temps. Pour que les donatrices et donateurs puissent se fier au fait que l'organisation satisfait aux exigences de la Zewo, l'examen doit se baser sur les documents les plus récents. Au terme de plus de 12 mois, la procédure recommence donc à zéro.

### Quelle est la voie la moins onéreuse et la plus rapide?

Les coûts et la durée d'un examen dépendent fortement de la préparation et de la collaboration de votre organisation. Si votre organisation satisfait pleinement aux normes Zewo, une demande directe sans estimation est globalement plus rapide et moins onéreuse. Votre organisation n'a pas besoin d'attendre le rapport de l'estimation sans engagement. En revanche, si votre organisation ne satisfait pas à certaines exigences de la Zewo, l'examen dans le cadre d'une demande directe peut durer plus longtemps et des coûts supplémentaires sont occasionnés. C'est pourquoi nous recommandons, en cas d'incertitudes ou de questions en suspens, de solliciter une estimation sans engagement. Celle-ci est certes facturée à titre de forfait supplémentaire mais la suppression autonome et précoce des défauts peut permettre à votre organisation de gagner du temps et de réduire les coûts lors de l'examen complet.

### Que se passe-t-il si je ne satisfais pas aux conditions du rapport d'examen?

Si votre organisation ne satisfait pas aux conditions fixées dans le rapport d'examen final, une demande de non-attribution du label de qualité doit en principe être déposée. S'il s'agit de points peu importants dont la correction est prévisible, une certification est également possible sous conditions. Le Conseil de fondation décide de façon définitive si le label de qualité est attribué ou non à votre organisation. En cas de décision négative, votre organisation peut de nouveau déposer une demande au plus tôt 2 ans après la décision du Conseil de fondation.

### La certification fait-elle l'objet de comptes-rendus publics?

La Zewo informe le public au sujet des organisations qui portent le label de qualité et des organisations qui n'en ont plus le droit. La Zewo ne divulgue toutefois pas de renseignements au sujet d'une procédure d'examen en cours à des tiers. Une fois la procédure terminée, elle peut donner des renseignements sur les conditions auxquelles le droit de porter le label de qualité a été attribué ou renouvelé.

### Combien de temps dure l'entretien lors de la certification?

Les questions en suspens et problèmes éventuels sont abordés. La durée de l'entretien varie en fonction du nombre de points à discuter. Pour l'entretien dans le cadre d'un examen complet, l'expérience montre qu'il faut compter environ 2 heures, voire plus. Pour l'entretien lors d'une première estimation sans engagement, 1 heure est prévue. Si des documents manquent, votre organisation peut également les fournir après l'entretien. Vous recevez une note de dossier qui résume la discussion et les résultats.

### Quelles sont les voies de recours à ma disposition?

Vous pouvez faire opposition contre la non-attribution ou le retrait du label de qualité dans les 30 jours suivant la réception de la décision auprès du tribunal des recours de la Zewo. La procédure de recours est régie par le règlement du tribunal des recours.